



POINT SUR LA SITUATION APRÈS LE DRAME DE LA RUE D'AUBAGNE La ville de Marseille mobilisée face à l'urgence

Actualité du mardi 20 novembre

- **EAPE**

Le nouvel Espace d'accueil des personnes évacuées (EAPE) a ouvert ses portes lundi 19 novembre 2018, au 2 rue Beauvau (1^{er} arrondissement).

Ce mardi à 15h, 200 personnes avaient été reçues, soit 397 personnes depuis son ouverture.

L'Espace d'accueil des personnes évacuées accueille les familles **du lundi au samedi de 8h30 à 18h30**. Une vingtaine de professionnels de différents services publics seront présents sur place (habitat, logement, assurances, jeunesse...) chaque jour.

Pour l'heure, ce site n'est pas accessible aux médias.

- **Ouverture du gymnase Ruffi**

La ville de Marseille a ouvert le gymnase Ruffi (3^e arrondissement) afin d'accueillir les familles de sinistrés en journée, le temps d'assurer leur hébergement d'urgence.

Pour l'heure, ce site n'est pas accessible aux médias.

ÉVACUATION

Nombre d'immeubles évacués :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **48 immeubles évacués depuis le 5 novembre 2018**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **96 immeubles évacués depuis le 7 novembre 2018**
- **Total : 144 immeubles évacués**

Afin d'éviter d'éventuels actes de malveillance, la ville de Marseille ne souhaite pas diffuser aux médias, la liste des immeubles évacués.

Nombre de personnes évacuées depuis le 5 novembre 2018 :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **446 personnes ont été évacuées**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **688 personnes ont été évacuées**
- **Total : 1 134 personnes ont été évacuées**

- **Attestations d'évacuation**

Pour rappel, la ville de Marseille a délivré **59 attestations d'évacuation** d'immeuble sur le périmètre **hors de la rue d'Aubagne**. Ce qui permettra aux sinistrés de débiter leurs démarches auprès de leur compagnie d'assurance.

SIGNALEMENTS ET ARRÊTÉS

Depuis le 5 novembre 2018 :

- **464 signalements** traités ou en cours de traitement par la ville de Marseille
- **284 visites effectuées** par les services municipaux compétents
- **44 dossiers ont été clôturés après la visite du technicien et la levée de doutes**
- **113 visites** effectuées sans évacuation pour lesquelles une suite technique sera donnée autre qu'un péril.
- **61 expertises** menées
- **12 arrêtés** pris par le maire de Marseille.

Au cours des 3 dernières années (jusqu'en octobre 2018), **179 arrêtés de péril** ont été pris par le maire de Marseille - dont 44 en 2018, 57 en 2017, 43 en 2016 et 35 en 2015 - dont l'ensemble concerne des habitations privées.

Conformément à la réglementation, **tous les arrêtés pris ont été notifiés aux propriétaires et aux syndicats des copropriétaires afin que les travaux soient réalisés dans les délais prescrits.**

HÉBERGEMENT

La ville de Marseille héberge aujourd'hui,

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **353 personnes**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **533 personnes**
- **Total : 886 personnes**

Toutes les personnes sont hébergées dans **16 hôtels de la commune.**

RELOGEMENT

Nombre de relogements

A ce jour, la ville de Marseille a identifié **187 logements disponibles** :

- **162 logements sociaux**
- **25 logements privés**

- **5 ménages** ont accepté un relogement temporaire,
- **54 ménages** ont accepté une visite en vue d'un relogement définitif,
- **8 baux** ont été signés,
- **19 refus** de logement.

Quelle procédure pour le relogement des personnes évacuées suite à un arrêté de péril ?

Le propriétaire doit assurer le relogement des occupants. Le nouveau logement doit être décent et correspondre aux besoins des occupants. En cas de défaillance du propriétaire, le maire prend les dispositions nécessaires pour reloger les occupants aux frais du propriétaire et majorés d'intérêts. Le propriétaire peut également faire l'objet de poursuites pénales.

RESTAURANT SOLIDAIRE DE LA CITE DES ASSOCIATIONS

Au total, 2 149 repas chauds ont été distribués depuis l'ouverture du restaurant solidaire le 10 novembre au soir.

COLLECTE DE DONS

Depuis le **lundi 19 novembre**, la collecte de dons se poursuivra auprès du **Samu Social au centre de la Croix-rouge** situé au **1 rue Simone Sedan (5^e)** et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Par ailleurs, un accueil « solidaire » est également proposé aux deux centres suivants :

- **90 bd Baille (5^e)** du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30
- **20 rue du Dr Escat (6^e)** du lundi au vendredi de 10h à 17h

Les besoins s'orientent principalement vers des produits d'hygiène et du matériel de puériculture : lait, biberons ... et vêtements chauds pour enfants.

L'ensemble des actions citées sont entièrement prises en charge par la ville de Marseille.

Ces données sont susceptibles d'évoluer à tout moment.